



Société par Actions Simplifiées au capital de 1 549 308,87 €

SIEGE SOCIAL - USINE - LABORATOIRE - ADMINISTRATION

730 chemin des entrepreneurs - Zone Industrielle - 82270 MONTPEZAT-DE-QUERCY

Tél. + 33 5 63 27 16 50 (Lignes groupées) - Email contact@delta-sa.com

Siret 305 033 862 00049 - APE - 2041Z - N° TVA IC : FR 09 305 033 862

Facture

Livraison :

SARL LA NOYERAIE DES ABEILLES

ROUTE DE CARENNAC

46110 BETAILLE

SARL LA NOYERAIE DES ABEILLES

60 PLACE DU COUDERC

46110 BETAILLE

N° intracommunautaire : FR60418054011

Client	Représentant
NOYERAIEDESABEILL	ARCIDET CEDRIC

N° Facture	Date	N° Commande
Z008960	14/10/25	52117

Désignation		Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
DT PLUS EN 1L	AT	6,00	14,80		88,80EU	4
GRILL NET EN PULVÉ 1L		2,00	23,28		46,56EU	4
EAZY VITRE AEROSOL NEUTRE	TN	1,00	17,32		17,32EU	4
FRAIS TECHNIQUE ETG		1,00	18,00		18,00EU	4

FDS disponible sur simple demande

Code	Base	Taux	Montant
4	170,68EU	20%	34,14EU
Total	170,68EU		34,14EU

Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
170,68EU	0,00EU	204,82EU	0,00EU	204,82EU

Conditions de règlement :

204,82 LCR DIRECTE

30/11/25



CHANGEMENT DE RIB

BPOC IBAN: FR76 1780 7000 4301 0214 3147 965 BIC: CCBPFRPPTLS

CLIENT : NOYERAIEDE

DALTA

FACTURE : Z008960

DU 14/10/25

A PAYER : 204,82

AU 30/11/25

Papillon détachable à joindre à votre règlement

CONDITIONS GENERALES DE VENTES. La Société DALTA S.A.S. ne consent aucun escompte pour paiement comptant. Tout règlement non parvenu à la date d'échéance indiquée ci-dessus entraînera dans le cadre de la loi 92.1442 du 31.12.92 des pénalités de retard, sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal ainsi qu'une intervention contentieuse et l'application d'une indemnité forfaitaire de 15%, outre les frais judiciaires et les intérêts légaux à titre de clause pénale. Toute contestation sera portée devant le Tribunal du Tarn-et-Garonne sans que le lieu de la convention ainsi que ceux de la livraison et de paiement puissent en quoi que ce soit constituer ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Les marchandises expédiées franco ou non voyagent aux risques et périls du destinataire. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception, afin de conserver son recours contre le transporteur. Toutes contestations sur les produits ou matériels livrés par rapport à la commande doivent être signalées au vendeur dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date de livraison.
CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE - Le transfert de propriété des marchandises ou matériels vendus n'interviendra qu'après paiement intégral du prix convenu (loi n°86-336 du 12.05.86) et ce, uniquement dans le cas d'interruption de paiement due à une liquidation de biens, faillite, un règlement judiciaire, concordat, ou pour une suspension provisoire de paiement prononcée par voie judiciaire.